



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2020-377

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-12-002 - Arrêté DOS-SDA n 2020-667 du 12.10.20 portant constitution du conseil technique de l'IFAS Jules Mousseron de Denain (2 pages)	Page 4
R32-2020-10-01-028 - Arrêté DOS-SDA N° 2020-647 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de SOISSONS et de CHATEAU-THIERRY. (2 pages)	Page 7
R32-2020-10-01-029 - Arrêté DOS-SDA N° 2020-648 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier de SOISSONS. (2 pages)	Page 10
R32-2020-10-06-004 - Arrêté DOS-SDA N° 2020-660 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT. (2 pages)	Page 13
R32-2020-10-08-010 - Arrêté DOS-SDA N° 2020-662 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Hospitalier Universitaire d'AMIENS-PICARDIE. (4 pages)	Page 16
R32-2020-10-12-003 - Arrêté DOS-SDA n° 2020-668 du 12.10.20 portant constitution du conseil technique de l'IFCS IF Santé LOMME (3 pages)	Page 21
R32-2020-10-14-001 - Arrêté DOS-SDA n° 2020-684 du 14.10.20 portant constitution du conseil pédagogique de l'IADE CHU Lille (2 pages)	Page 25
R32-2020-10-15-010 - Arrêté DOS-SDA n° 2020-685 du 15.10.20 portant constitution du conseil de discipline de l'IFCS CRF Douai (2 pages)	Page 28
R32-2020-10-15-007 - Arrêté DOS-SDA n° 2020-686 du 15.10.20 portant constitution du conseil de discipline de l'IADE du CHU Lille (2 pages)	Page 31
R32-2020-10-15-005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-125 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'AVESNES (Nord) (3 pages)	Page 34
R32-2020-10-15-002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-127 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DENAIN (Nord) (3 pages)	Page 38
R32-2020-10-15-001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-130 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DUNKERQUE (Nord) (3 pages)	Page 42
R32-2020-10-15-003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-142 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de ZUYDCOOTE (Nord) (3 pages)	Page 46
R32-2020-10-15-004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-143 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LE QUESNOY (Nord) (3 pages)	Page 50

R32-2020-10-15-006 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-144 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FOURMIES (Nord) (3 pages)	Page 54
R32-2020-10-16-001 - Arrêté modificatif DOS-SDA N° 2020-690 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal COMPIEGNE-NOYON. (2 pages)	Page 58
R32-2020-10-09-005 - Arrêté n° 2020-031 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (10 pages)	Page 61
R32-2020-10-09-006 - Arrêté n° 2020-032 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (20 pages)	Page 72
R32-2020-10-09-007 - ARRETE N° 2020-033 SDSDU PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS (4 pages)	Page 93
R32-2020-09-09-032 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait soins pour 2020 de l'accueil de jour YOKOSO à HAULCHIN (2 pages)	Page 98

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-12-002

Arrêté DOS-SDA n 2020-667 du 12.10.20 portant  
constitution du conseil technique de l'IFAS Jules  
Mousseron de Denain

*Arrêté DOS-SDA n 2020-667 du 12.10.20 portant constitution du conseil technique de l'IFAS Jules  
Mousseron de Denain*

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-667 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS JULES MOUSSERON DE DENAIN**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du Lycée Jules Mousseron de Denain est composé, pour l'année 2020/2021, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Christiane BARALLE  
suppléant :

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Stéphanie CHARLET, Aide-Soignante au Centre Hospitalier de Denain  
suppléant : Monsieur Anthony AUTREAUX, Aide-Soignant au Centre Hospitalier de Valenciennes

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Madame Sabrina CARLIER et Madame Stéphanie WOZNIAK  
suppléants : Monsieur Aurélien LEMOINE et Madame Corino ALYCIA

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

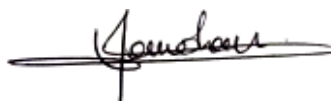
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Lycée Jules Mousseron de Denain pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 12 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-01-028

Arrêté DOS-SDA N° 2020-647 portant constitution du  
Conseil Technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants de SOISSONS et de  
CHATEAU-THIERRY.

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-647 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DESOISSONS ET DE CHATEAU-THIERRY**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier de Soissons et de Château-Thierry est composé, pour l'année 20202021, ainsi qu'il suit :

- le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Marie-Hélène MORETTI  
suppléant : Madame Christine DEMARLY

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Peggy POTIER  
suppléant : Madame Christiane BLONDELLE

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Madame Cécile FRANCCART-GORAZDA et Madame Julie GRAND  
suppléants : Monsieur Donovan DIERS et Madame Emilie DOCQUIER-VOISE

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.



**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

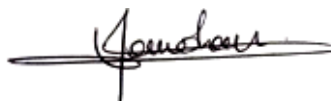
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Soissons et de Château-Thierry pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

Pour le directeur général par intérim de l'ARS  
et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-01-029

Arrêté DOS-SDA N° 2020-648 portant constitution du  
Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires  
de Puériculture du Centre Hospitalier de SOISSONS.

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-648 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER  
DE SOISSONS**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du centre hospitalier de Soissons est composé, pour l'année 2020/2021, ainsi qu'il suit :

- le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs :
  - titulaire : Madame Valérie GRARE
  - suppléant : Madame Christelle DELAROUZEE
- deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance :
  - titulaires : Madame Caroline YZON et Madame Chloé VAILLANT
  - suppléants : Madame Bénédicte ZANGRANDI  
et Madame Séverine FAYOLLE-FONTAINE
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
  - titulaires : Madame Audrey SENEQUE et Madame Jade MARQUAND
  - suppléants : Madame Marjory LEFEVRE et Madame Manon LAGOUGE
- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

1/2

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

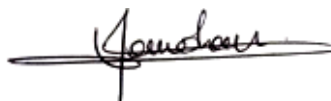
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre Hospitalier de Soissons pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

Pour le directeur général par intérim de l'ARS  
et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-06-004

Arrêté DOS-SDA N° 2020-660 portant constitution du  
Conseil Technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier  
Interdépartemental de CLERMONT.

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-660 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL  
DE CLERMONT**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier interdépartemental de Clermont est composé, pour l'année 2020, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Orsolya JEHAN  
suppléant :

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Véronique MAUREZ  
suppléant : Madame REICH Sandra

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Madame Samia HAMELIN et Madame Gwendoline BIET  
suppléants : Madame Charlène BERNARD et Madame Morgane LESUEUR PORQUET

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

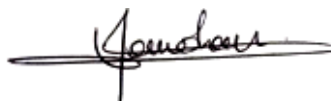
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 6 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS  
et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-010

Arrêté DOS-SDA N° 2020-662 portant constitution du  
Conseil Technique de l'Institut de Formation des Cadres de  
Santé du Centre Hospitalier Universitaire  
d'AMIENS-PICARDIE.



**ARRETE DOS-SDA N°2020-662 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
D'AMIENS-PICARDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie est composé, pour l'année 2020/2021 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;
- lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- des enseignants de l'institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agréé, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Corinne DEMONCY
    - suppléant : Madame Michèle CARPENTIER
  - Formation Manipulateur d'Electroradiologie Médicale :
    - titulaire : Monsieur Éric DESSENNE
    - suppléant : Monsieur Gabriel VAN COILLIE

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :
  - titulaire : Monsieur Frédéric COSSON
  - suppléant : Madame Isabelle GROSSEMY
  
- Formation Technicien en Analyses Biomédicales :
  - titulaire : Madame Pascale DARTOIS
  - suppléant :
  
- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé ou de l'un des autres titres visés au 3° de l'article 2 du présent arrêté, exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :
  - Formation Diététicien :
    - titulaire : Madame Valérie NIOGRET
    - suppléant : Madame Martine VILFROY
  
  - Formation Ergothérapeute :
    - titulaire : Madame Pascale STEFANIAK
    - suppléant : Monsieur Jean Baptiste AUPINEL
  
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Monsieur Umberto DI PRIMA
    - suppléant : Monsieur Thierry CRAPOULET
  
  - Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière :
    - titulaire : Madame Anne FERON
    - suppléant : Madame Aline GREBOUVAL
  
  - Formation Psychomotricien :
    - titulaire : Madame Stéphanie GABEN
    - suppléant : Madame Laurence BOUTRY
  
  - Formation Technicien de Laboratoire Médical :
    - titulaire : Monsieur Olivier LEROY
    - suppléant : Madame Isabelle TORCHY
  
- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Monsieur Joffrey ROBILLARD
    - suppléant : Monsieur Benjamin LERICHE
  
  - Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière :
    - titulaire : Monsieur Olivier QUADRI
    - suppléant :
  
  - Formation Technicien de Laboratoire Médical :
    - titulaire : Monsieur Arnaud HENOCQUE
    - suppléant : Madame Estelle POUILLAUDE

- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut : Madame Thérèse MORA ou son suppléant.

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

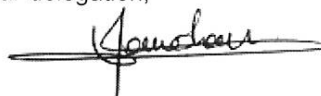
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS  
et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-12-003

Arrêté DOS-SDA n° 2020-668 du 12.10.20 portant  
constitution du conseil technique de l'IFCS IF Santé  
LOMME

*Arrêté DOS-SDA n° 2020-668 du 12.10.20 portant constitution du conseil technique de l'IFCS IF  
Santé LOMME*

**ARRETE DOS-SDA N°2020-668 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE IF SANTE LOMME**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé IF Santé de Lomme est composé, pour l'année 2020/2021 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;
- lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- des enseignants de l'institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agréé, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Lise DELOFFRE MERLO
    - suppléant : Madame Catherine LEFEBVRE FOUCAUT
  - Formation Masseur-Kinésithérapeute :
    - titulaire : Madame Bénédicte DENGREMONT
    - suppléant : Monsieur Michel PAPAREMBORDE

- Formation Ergothérapeute :
  - titulaire : Madame Stéphanie HEDDEBAUT GHEERAERT
  - suppléant : Monsieur Stéphane DIEU
  
- Formation Technicien de Laboratoire :
  - titulaire : Madame Claudie LANOS
  - suppléant :
  
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
  - titulaire : Monsieur Houmad AZZOUC
  - suppléant :
  
- Formation Diététique :
  - titulaire : Madame Yamina BRIFFAUT
  - suppléant :
  
- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé ou de l'un des autres titres visés au 3° de l'article 2 du présent arrêté, exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Sabine DEPRET POIRETTE, Surveillante Générale au GH ICL
    - suppléant : Madame Isabelle DUMONT, Cadre Supérieure de Santé au GH ICL
  
  - Formation Masseur-Kinésithérapeute :
    - titulaire : Madame Marie-Amélie DUBRULLE, Cadre Kinésithérapeute
    - suppléant : Monsieur Guillaume MARSAULT, Cadre Kinésithérapeute
  
  - Formation Ergothérapeute :
    - titulaire : Madame Delphine GUELTON, Cadre de santé EPS Les Erables
    - suppléant : Madame Lucie MALAPEL, Cadre de santé Accueil de Jour « Porte de Gand »
  
  - Formation Technicien de Laboratoire :
    - titulaire : Madame Fabienne HAYART THEETEN, Cadre de santé au CH de Lens
    - suppléant : Monsieur Damien LAMBERTON, Cadre de santé GH ICL St Vincent.
  
  - Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
    - titulaire : Madame Frédérique DU CAU, Cadre de Santé GH ICL St Philibert
    - suppléant : Monsieur Sébastien BOUDART, Cadre de santé au CHU de Lille – Institut Cœur Poumon
  
  - Formation Diététicien :
    - titulaire : Monsieur Tony DOS SANTOS, Cadre de santé au GHSC
    - suppléant :
  
- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Sophie DECLEMY CERNAK
    - suppléant : Madame Karine DOLLE

- Formation Technicien de Laboratoire :  
titulaire : Monsieur François ROLAND  
suppléant :

- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut : Monsieur Yves-Pierre FRUGIER ou son suppléant.

**Article 2** : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

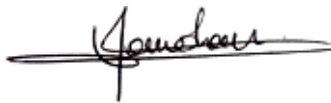
**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé IF Santé de Lomme pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

**Article 5** : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-14-001

Arrêté DOS-SDA n° 2020-684 du 14.10.20 portant  
constitution du conseil pédagogique de l'IADE CHU Lille

*Arrêté DOS-SDA n° 2020-684 du 14.10.20 portant constitution du conseil pédagogique de l'IADE  
CHU Lille*

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-684 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE  
DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique.

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille est composé, pour l'année 2020/2021, ainsi qu'il suit :

- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président.

**Membres de droit :**

- le directeur de l'école ;
- le directeur scientifique ;
- le président de l'université avec laquelle l'école a conventionné ou son représentant.

**Représentants de l'établissement hospitalier de rattachement :**

- le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
- le coordinateur général des soins ou son représentant.

**Représentant de la région :**

- le président du conseil régional ou son représentant.

## Représentants des enseignants :

deux médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation, enseignants à l'école désignés par le directeur scientifique :

titulaires : Docteur Pierre RICHART et Docteur Christophe DECOENE  
suppléant : Professeur Eric WIEL

un enseignant chercheur d'une autre discipline que l'anesthésie-réanimation participant à l'enseignement dans l'école désigné par le directeur de l'UFR :

titulaire : Professeur Damien HUGLO  
suppléant :

un cadre infirmier anesthésiste, formateur permanent, désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

titulaire : Madame Frédérique CHRISTOPHE  
suppléant : Madame Marie-Line REGNIER

un infirmier anesthésiste accueillant des étudiants en stage désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

titulaire : Madame Anne-Gaëlle NAYE  
suppléant : Monsieur Abdelkader KERIBEDJ

**Représentants des étudiants** : quatre étudiants élus par leurs pairs à raison de deux par promotion :

étudiants de 1<sup>ère</sup> année :

titulaires : Monsieur Arnaud FRATCZAK et Monsieur Ludovic LAINE  
suppléants : Madame Camille WILLART et Monsieur Jérémy DEFOSSE

étudiants de 2<sup>ème</sup> année :

titulaires : Madame Célestine SANCHEZ et Mr Pierre POUDONSON  
suppléants : Monsieur Quentin DENAES et Madame Delphine LEJEUNE

**Article 2** : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

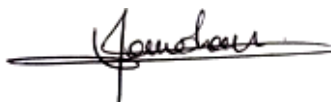
**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil pédagogique et affichage dans ses locaux.

**Article 5** : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-010

Arrêté DOS-SDA n° 2020-685 du 15.10.20 portant  
constitution du conseil de discipline de l'IFCS CRF Douai

*Arrêté DOS-SDA n° 2020-685 du 15.10.20 portant constitution du conseil de discipline de l'IFCS  
CRF Douai*

**ARRETE DOS-SDA N°2020-685 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE DE DOUAI**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil de discipline de l'institut de formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française de Douai est composé, pour l'année 2020/2021, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le représentant de l'organisme gestionnaire de l'institut ;
- l'un des enseignants siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Nadège LE CALVE
    - suppléant : Madame Marie-Claude HANNAERT HERENG
- l'un des professionnels siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :
  - Formation Infirmier :
    - titulaire : Madame Martine SEILLIER
    - suppléant :

- deux des étudiants siégeant au conseil technique, dont au moins un issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élus par leurs pairs
- Formation Infirmier :
  - titulaire : Madame Isabelle MOLLET CANLERS
  - suppléant : Madame Delphine MAGNANTE

**Article 2** : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

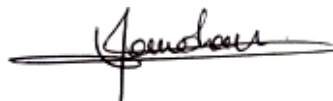
**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française de Douai pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

**Article 5** : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-007

Arrêté DOS-SDA n° 2020-686 du 15.10.20 portant  
constitution du conseil de discipline de l'IADE du CHU  
Lille

*Arrêté DOS-SDA n° 2020-686 du 15.10.20 portant constitution du conseil de discipline de l'IADE  
du CHU Lille*

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-686 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE  
DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique.

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le conseil de discipline de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille est composé, pour l'année 2020/2021, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes ;
- le responsable pédagogique ;
- le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
- un des enseignants médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation désigné lors du conseil pédagogique :

titulaire : Docteur Christophe DECOENE  
suppléant : Docteur Pierre RICHART

- l'infirmier anesthésiste accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Anne-Gaëlle NAYE  
suppléant : Monsieur Abdelkader KERIBEDJ



- les représentants des étudiants élus au conseil pédagogique :

étudiants 1<sup>ère</sup> année :

titulaires : Monsieur Arnaud FRATCZAK et Monsieur Ludovic LAINE  
suppléants : Madame Camille WILLART et Monsieur Jérémy DEFOSSE

étudiants 2<sup>ème</sup> année :

titulaires : Madame Célestine SANCHEZ et Monsieur Pierre POUDONSON  
suppléants : Monsieur Quentin DENAES et Madame Delphine LEJEUNE

**Article 2 :** Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

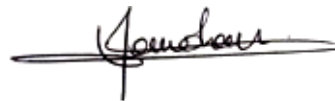
**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 octobre 2020

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,



La responsable de service gestion et formation  
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-125 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier du Pays d'AVESNES (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-125  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AVESNES (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes-Sur-Helpe ;

Vu l'arrêté DOS-CS en date du 24 août 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois en date du 17 septembre 2020 ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant la désignation de Monsieur Nicolas DOSEN en qualité de représentant de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Avesnes ;

Considérant les candidatures de Madame Martine LEDUC (au titre de l'union fédérale des consommateurs – UFC Que Choisir Hauts-de-France) et de Monsieur Roland BOUVART (au titre de l'union départementale des associations familiales – UDAF du Nord) en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Avesnes ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Avesnes est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier du Pays d'Avesnes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

15 OCT. 2020



Pr Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire d'Avesnes-sur-Helpe, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Nicolas DOSEN, représentant de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ;
- Monsieur Joël WILMOTTE, représentant le président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Cédric NALIN, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Chantal ANGILLIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Patricia DELGEHIER, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Martine LEDUC (union fédérale des consommateurs – UFC Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Roland BOUVART (union départementale des associations familiales - UDAF du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-127 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de DENAIN (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-127**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/004 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain (Nord) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/ en date du 24 août 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain (Nord) ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Denain en date du 28 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du maire de Denain en date du 08 septembre 2020 portant désignation du représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération La Porte du Hainaut en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant l'élection de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI en qualité de maire de la commune de Denain, commune siège de l'établissement ;

Considérant la désignation de Madame Annie DENIS en qualité de représentante de la commune de Denain au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Considérant la désignation de Monsieur David AUDIN et de Monsieur Bernard BIREMBAUT en qualité de représentants de la communauté d'agglomération La Porte du Hainaut au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Hélène STAWIKOWSKI et de Monsieur Armino ASSUNCAO en qualité de personnalités qualifiées ;

Considérant la candidature de Monsieur Roland BOUVART (au titre de l'union départementale des associations familiales – UDAF du Nord) en qualité de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain est celle fixée en annexe 1.


### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Denain sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 OCT. 2020**



Pr Benoît VALLET



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, maire de Denain, commune siège de l'établissement, et Madame Annie DENIS, représentante de la commune de Denain ;
- Monsieur David AUDIN et Monsieur Bernard BIREMBAUT, représentants de la communauté d'agglomération La Porte du Hainaut ;
- Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, représentant le Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur WLODARZCZYK et Madame le Docteur COQUIDE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Gabriel MACIEJEWSKI représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Christophe LAUWERS et Madame Cadia SERICOLA, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur le Docteur Armino ASSUNCAO, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Hélène STAWIKOWSKI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Roland BOUVART (Union départementale des associations familiales – UDAF du Nord), représentant des usagers désigné par le Préfet du Nord, et un autre membre en attente de désignation.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-130 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de DUNKERQUE (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-130  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/006 du Directeur Général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque ;

Vu l'arrêté DOS-CS en date du 24 août 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque (Nord) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 17 juillet 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Delphine CASTELLI et de Monsieur Jean-François MONTAGNE en qualité de représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Monsieur le Docteur Henri DELBECQUE et de Monsieur Franck SPICHT en qualité de personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Jacqueline DOUTRELANT (au titre de la Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Association des Accidentés de la Vie) et de Madame Lyliane CARPENTIER (au titre de l'association « Au-delà du cancer ») en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Dunkerque sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

1 5 OCT. 2020



**Pr Benoît VALLET**

## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-130)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

##### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque, commune siège de l'établissement, et Madame Eveline LELIEUR, représentante de la commune de Dunkerque ;
- Monsieur Jean-François MONTAGNE et Madame Delphine CASTELLI, représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- Madame Martine ARLABOSSE, représentant le président du conseil départemental du Nord.

##### 2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Sébastien BEAGUE et Monsieur le Docteur Christophe COUTURIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Rudy MARY, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Jonathan SCHOEMACKER et Madame Anne-Sophie VANELLE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Henri DELBECQUE et Monsieur Franck SPICHT, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Nord ;
- Madame Jacqueline DOUTRELANT (Fédération Nationale des Accidentés du travail et des handicapés - association des accidentés de la vie (FNATH)) et Madame Lyliane CARPENTIER (association « au-delà du cancer »), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-142 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance de  
l'hôpital maritime de ZUYDCOOTE (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-142  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-CS/014 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote ;
- Vu l'arrêté DOS-CS du 08 octobre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote (Nord) ;
- Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Zuydcoote en date du 23 mai 2020 ;
- Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date des 17 juillet et 30 septembre 2020 ;
- Considérant l'élection en date du 23 mai 2020 de Madame Florence VANHILLE en qualité de Maire de Zuydcoote, commune siège de l'établissement ;
- Considérant la désignation de Mesdames Delphine CASTELLI et Christine GILLOOTS en qualité de représentantes de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant la candidature de Monsieur Hervé VANCAUWENBERGHE en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote ;

Considérant les candidatures de Madame Annick LEGRAND (au titre de l'association « Au-Delà du Cancer ») et Monsieur Bernard WERQUIN (au titre de l'union départementale des associations familiales – UDAF du Nord), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'hôpital maritime de Zuydcoote, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**15 OCT. 2020**



**Pr Benoît VALLET**



## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-142)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Florence VANHILLE, Maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Delphine CASTELLI et Madame Christine GILLOOTS, représentantes de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- Monsieur Paul CHRISTOPHE, représentant le Président du conseil départemental du Nord et Madame Martine ARLABOSSE, représentante du conseil départemental précité.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Mohamed HAMMENI, représentant de la commission médicale d'établissement, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Isabelle SINGIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Vincent STOPPIN et Monsieur Richard LORANG, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Hervé VANCAUWENBERGHE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord.
- Madame Annick LEGRAND (association « Au-Delà du Cancer ») et Monsieur Bernard WERQUIN (union départementale des associations familiales – UDAF du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-143 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de LE QUESNOY (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-143  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE LE QUESNOY (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-CS/030 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy ;
- Vu l'arrêté DOS-CS du 24 août 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Quesnoy (Nord) ;
- Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu l'extrait du procès-verbal de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de Le Quesnoy en date du 10 septembre 2020 ;
- Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Mormal en date du 16 septembre 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Nadia DELATTRE en qualité de représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy ;

Considérant la désignation de Madame Sabine KOLASA en qualité de représentante de la communauté de communes du Pays de Mormal au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Pierre PICHARD en qualité de personnalité qualifiée ;

Considérant les candidatures de Monsieur André FOURNIER (au titre de la Fédération Nationale des Accidentés du travail et des handicapés - association des accidentés de la vie (FNATH)) et de Monsieur Sylvère CRETIEN (au titre de la Fédération française des diabétiques), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 4 :**

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier de Le Quesnoy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**15 OCT. 2020**

  
Pr Benoît VALLET

## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-143)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Marie-Sophie LESNE, maire de la commune de Le Quesnoy ;
- Madame Sabine KOLASA, représentante de la communauté de communes du Pays de Mormal ;
- Monsieur Joël WILMOTTE, représentant le président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Annabelle SIMON, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Nadia DELATTRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Stéphanie BLEHAUT-BERNARD, représentante désignée par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Pierre PICHARD, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur André FOURNIER (Fédération Nationale des Accidentés du travail et des handicapés - association des accidentés de la vie (FNATH)) et Monsieur Sylvère CRETIEN (Fédération française des diabétiques), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-15-006

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-144 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de FOURMIES (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-144  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies ;

Vu l'arrêté DOS-CS du 29 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Elisabeth KORAL (au titre de l'union départementale des associations familiales – UDAF du Nord) et de Monsieur David HURBLIN (au titre de l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – INDECOSA CGT), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Fourmies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

1 5 OCT. 2020



Pr Benoît VALLET



**ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-144)**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies ;
- Monsieur Jean-Pierre WILHELM, représentant de la communauté de communes du Sud Avesnois ;
- Madame Carole DEVOS, représentant le président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Toufik BOUBIA, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Nathalie COUTELLIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laurence HARDY, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth KORAL (union départementale des associations familiales – UDAF du Nord) et Monsieur David HURBLIN (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – INDECOSA CGT), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-16-001

Arrêté modificatif DOS-SDA N° 2020-690 portant  
constitution du Conseil Technique de l'Institut de  
Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier  
Intercommunal COMPIEGNE-NOYON.

**ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2020-690 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE  
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL  
COMPIEGNE-NOYON**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts de France ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'arrêté DOS-SDA- 2020-630 du 25 septembre 2020 portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal de Compiègne-Noyon, pour l'année 2020-2021 est modifié comme suit :

- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Christine DAZUN  
suppléant : Madame Nathalie HARDIER

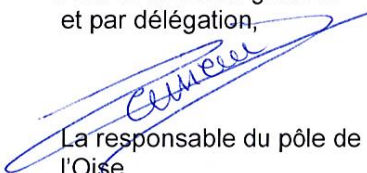
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Madame Barbara PORCELLINI et Madame Ovahe MICHLER  
suppléants : Madame Marie-Laure MAILLE et Madame Maeva MARTIN

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 16 octobre 2020

Pour le directeur général  
et par délégation,



La responsable du pôle de proximité territorial de  
l'Oise

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-005

Arrêté n° 2020-031 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-017  
SDSU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition  
nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de  
*Arrêté n° 2020-031 SDSU modifiant la composition nominative de la CRSA HDF*  
l'Autonomie  
des Hauts-de-France

**Arrêté n° 2020-031 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-018 SDSU du 19 août 2016 modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-020 SDSU, n° 2017-012 SDSU, n°2017-030 SDSU, n°2017-036 SDSU, n° 2018-001 SDSU, n° 2018-012 SDSU, n° 2018-016 SDSU, n° 2018-031 SDSU, n° 2019-001 SDSU, n° 2019-009 SDSU, n° 2019-014 SDSU, n° 2019-024 SDSU, n° 2019-034 SDSU, n° 2019-039 SDSU, n° 2019-048 SDSU, n° 2020-001 SDSU, n° 2020-009 SDSU, n° 2020-011 SDSU, n° 2020-013 SDSU et n° 2020-027 SDSU respectivement des 30 décembre 2016, 3 mars 2017, 23 mai 2017, 23 août 2017, 12 janvier 2018, 16 mai 2018, 22 juin 2018, 13 novembre 2018, 24 janvier 2019, 8 février 2019, 12 mars 2019, 18 avril 2019, 6 juin 2019, 10 septembre 2019, 3 décembre 2019, 24 janvier 2020, 2 mars 2020, 14 mai 2020, 23 juin 2020 et 1<sup>er</sup> septembre 2020, modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n°2016-017 du directeur général de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 :

- **au collège 1 : représentants des collectivités territoriales**

**c) au titre des représentants des groupements de communes**

Sur désignation de l'Assemblée des Communautés de France :

Frédéric CAUDERLIER, Conseiller métropolitain - Métropole Européenne de Lille (MEL), membre titulaire.

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**b) au titre des représentants des services de santé au travail**

Louis-Marie HARDY est supprimé de la composition de cette instance.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**q) au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

Alexis HEBERT est supprimé de la composition de cette instance.

**r) au titre du représentant du ministère de la défense :**

*Sur désignation du ministre de la défense :*

François TOPIN, membre titulaire en remplacement de François CHARROT,  
Marie-Emmanuelle BRAUD, membre suppléant de François TOPIN, en remplacement de Cécile MUSSOT.

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 3** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 octobre 2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE**  
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-031 du 09/10/2020

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
2	Brigitte MAUROY, Conseillère Régionale	Edith VARET	<i>Siège vacant</i>
3	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
5	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
6	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, Anne FUMERY	Corry NEAU	LEVESQUE Sophie
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
8	Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental de la Somme ou son représentant, M. Marc DEWAELE	Virginie CARON-DECROIX	Isabelle de WAZIERS

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

9	Frédéric CAUDERLIER, Conseiller métropolitain - Métropole Européenne de Lille (nouveau)	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**d) Au titre des représentants des communes**

12	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
13	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
14	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
16	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
17	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil nationale des associations familiales laïques (CNAFAL)
18	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)



19	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association France Rein Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
20	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares (AMR)
21	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires (FFAAIR)	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
22	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

23	Dominique SANCHEZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Aid'Aisne	Yves BONNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – CFE-CGC	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
24	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - CFDT
25	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
26	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Union Nationale des Retraités et Pensionnés - CFTC	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - Association des Aînés du Canton d'Acheux en Amiénois	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - CFDT Retraités Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

27	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
28	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise - CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
29	Jean-Marie PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais - APF France Handicap	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
30	Christine TREPTE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - APF France Handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Collectif pour une psychiatrie citoyenne

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

31	Pierre MICHELINO – CTS Oise	Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
32	Eric LAGARDERE – CTS Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER – CTS Aisne	<i>Siège vacant</i>
33	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY - CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE-WIPF – CTS Hainaut
34	Séverine LABOUE – CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG – CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

35	Hélène MIKA – CFTC	Jean-Jacques LELONG - CFTC	Jean-Pierre LECUYER - CFTC
36	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
37	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
38	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
39	Philippe CREPEL - CGT	Virginie DEVILLERS - CGT	Alain ARNEFAUX - CGT

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

40	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
41	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES- CPME	Alain CAUCHOIS - CPME
42	Philippe LECLERCQ - U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

43	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord- Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

44	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

45	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité – Association EOLE	Bruno SANCHEZ - Fédération des acteurs de la solidarité - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
46	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>

#### b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

47	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	---	--	--

#### c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

48	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas- de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	--	-----------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

49	Alain TISON	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	-------------	--------------------	------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

50	Dr Claude GADY-CHERRIER – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	---------------------------------	----------------------------------	--

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé****a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

51	Brigitte WEENS - Médecin conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	<i>Siège vacant</i>
52	Catherine ROUSSEAU - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie d'Amiens)	Annick CARON - Médecin conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais	Delphine BELLYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail**

53	Jean-François LESCART - Président AST 59-62 (Arras)	Alain CUISSE - Directeur général AST 59-62 (Arras)	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
54	Daniel GARREAU – Président du CEDEST – Président de Présanse HDF	Jean-Marie CUMINAL - Président ASMIS Somme	Francine LEMONNIER - Directrice ASMIS Amiens

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

55	Patricia DELORME - Directrice à la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Laurence LECOMTE - conseillère technique chargée de la stratégie santé à la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité - Conseil départemental du nord (Lille)	Anne DEVREESE – Directrice générale adjointe déléguée à l'Enfance Famille Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)
56	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	<i>Siège vacant</i>	Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

57	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT – Fédération des acteurs de la solidarité	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
58	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

59	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	--	---

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

60	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de- France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	--

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

61	Pr. François-René PRUVOT - président de CME - CHRU Lille - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME - CH Sambre-Avesnois - FHF
62	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
63	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, Vice-président FHF HDF, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
64	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de- France - CH de Saint-Omer – FHF	Pierre BERTRAND - CH Arras- FHF	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
65	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CHU Amiens - FHF	Etienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon - FHF

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

66	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
67	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast – FHP	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80 - FHP	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

68	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
69	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir – FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

70	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

71	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
72	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
73	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
74	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

**f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

75	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
76	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
77	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEEN - FHF
78	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

**g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

79	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

80	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

81	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

82	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

83	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

84	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

85	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

86	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

87	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
88	Thomas BALBI - URPS Chirugiens-dentistes	Nathalie COLARD - URPS biologistes	Marie BISERTE - URPS Chirugiens-dentistes
89	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
90	Jean-Marc LASCAR - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Jean-Jacques MAGNIES - URPS masseurs-kinésithérapeutes
91	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
92	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

93	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH - CROM Hauts-de-France
----	--	--	---

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

94	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Teddy RICHEBE - AIMGL	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------------	-----------------------	---------------------

**r) Au titre du représentant du ministère de la défense**

95	François TOPIN (nouveau)	Marie-Emmanuelle BRAUD (nouveau)	Abdel BAÏBA
----	--------------------------	----------------------------------	-------------

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

96	Jean-Pierre CANARELLI
97	Thérèse LEBRUN

### Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-006

Arrêté n° 2020-032 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019  
SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la  
composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
des Hauts-de-France



**Arrêté n° 2020-032 SDDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDDU du 6 septembre 2016 modifié fixant  
la composition nominative des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n°2016-017 SDDU du 19 juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-019 SDDU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu les arrêtés n° 2016-021 SDDU du 30 décembre 2016, n° 2017-013 SDDU du 13 mars 2017, n° 2017-031 SDDU du 6 juin 2017, n° 2017-037 SDDU du 23 août 2017, n° 2018-004 du 19 février 2018, n° 2018-017 du 22 juin 2018, n° 2018-031 bis du 3 décembre 2018, n° 2019-002 du 24 janvier 2019, n°2019-010 du 8 février 2019, n° 2019-014 du 12 mars 2019, n° 2019-024 du 18 avril 2019, n° 2019-034 du 6 juin 2019, n° 2019-035 du 6 juin 2019, n° 2019-040 du 10 septembre 2019, n° 2019-049 du 3 décembre 2019, n° 2020-002 du 24 janvier 2020, n° 2020-010 du 2 mars 2020, n° 2020-012 du 14 mai 2020, n° 2020-014 du 23 juin 2020, n° 2020-027 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et n° 2020-031 du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté n°2016-019 SDDU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

## ARRETE

**Article 1** – l'article 2 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**b) au titre des représentants des services de santé au travail**

18°)

Louis-Marie HARDY est supprimé de la composition de cette commission.

**Article 2** – l'article 3 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

**q) au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

30°)

Alexis HEBERT est supprimé de la composition de cette commission.

**Article 3** – l'article 5 de l'arrêté n° 2016-019 SDSU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

### **Vice-Présidence :**

Patrick BAILLEAU a été élu vice-président de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 octobre 2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

## CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

## Commission permanente

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-032 du 09/10/2020

## Membres de droit :

5 membres

1	Président	Jean-Pierre CANARELLI
2	VP - Président CSOS	Dr Ziad KHODR
3	VP - Président CSP	Alain TISON
4	VP - Présidente CSDU	Christine TREPTE
5	VP - Président CSMS	Bruno DELAVAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

## Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

2 membres

## a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

6	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	Siège vacant
---	---	--------------------	--------------

## b) Au titre des présidents des conseils départementaux

7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---	---------------	---------------

## Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

3 membres

## a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

8	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
9	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

## c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

10	Jean-Marie PETIT - APF - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

## Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

11	Séverine LABOUE - CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG - CTS Métropole Flandres	Siège vacant
----	--	--	--------------

## Collège 4 : Partenaires sociaux

1 membre

## b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

12	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	Siège vacant
----	------------------------------	----------------------------	--------------

## Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

1 membre

## a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

13	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	Siège vacant
----	--	--	--------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

14	Brigitte WEENS	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	----------------	--------------	---------------------

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

15	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

16	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

17	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
----	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

18	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

19	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	---	--	--

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

1 membre

20 *Siège vacant***Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

13 membres

Les six présidents des Conseils territoriaux de santé, ou à titre de suppléants leurs vice-présidents

	TITULAIRES : Président CTS	SUPPLEANTS : VP CTS	
1	Marc LONNOY	Patrick LESOUDARD	02
2	<i>Siège vacant</i>	Sébastien CAPDEVILLE	59 Hainaut
3	Martine LEFEBVRE	<i>Siège vacant</i>	59 Métropole-Flandres
4	<i>Siège vacant</i>	Fabien DEWAELE	60
5	Brigitte DORE	<i>Siège vacant</i>	62
6	Jean-Pierre CANARELLI	Eric JULLIAN	80

Les quatre vice-présidents des commissions spécialisées :

7	Patrick BAILLEAU (nouveau)	VP CSDU
8	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	VP CSP
9	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	VP CSMS
10	Isabelle LAMBERT - CROM Hauts-de-France	VP CSOS

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY - CFDT
----	----------------------	-------------------------	-------------------------

Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :

12	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80	Arnaud AULIARD - Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59
----	--	--	--

Un représentant des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

13	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

## CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

## Commission Spécialisée de Prévention

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-032 du 09/10/2020

Président

Alain TISON

VP CSP

Jérôme PASSICOUSSET

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
------------	------------	--

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales** 5 membres

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France :**

1 membre

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	Siège vacant
---	--	----------------	--------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux :**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes :**

1 membre

4	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
---	--------------	--------------	--------------

**d) Au titre des représentants des communes :**

1 membre

5	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
---	--------------	--------------	--------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :**

4 membres

6	Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
7	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
8	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
9	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

1 membre

10	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
----	--	--	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées :**

1 membre

11	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
----	---	--	---

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre (à modifier chaque année)

12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	---------------------	--	--------------------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

4 membres

**a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :**

13	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
----	-----------------------------	---------------------	---------------------------

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

14	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES – CPME	Alain CAUCHOIS – CPME
----	-----------------------	---------------------	-----------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

4 membres

**a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité : 1**

17	Laurence DERNONCOURT - Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

**b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale : 1**

18	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales : 1**

19	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française : 1**

20	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

6 membres

**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire : 1**

21	Brigitte WEENS	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	----------------	--------------	---------------------

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail : 1**

22	Jean-François LESCART	Alain CUISSE	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-----------------------	--------------	-------------------------------

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : 1**

23	Véronique LEROY	<i>Siège vacant</i>	Catherine DEMONDION
----	-----------------	---------------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé : 1**

24	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé : 1**

25	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées : 1**

26	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

4 membres

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

28	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF
----	------------------------------	-----------------	---------------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

29	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
30	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers

**Invité permanent :** Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA



## CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

## Commission Spécialisée de l'organisation des soins

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-032 du 09/10/2020

Président  
VP CSOSDr Ziad KHODR  
Isabelle LAMBERT

TITULAIRES

SUPPLEANTS

## Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

4 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	Siège vacant
---	---	--------------------	--------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---	---------------	---------------

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

3	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
---	--------------	--------------	--------------

**d) Au titre des représentants des communes**

4	Siège vacant	Siège vacant	Siège vacant
---	--------------	--------------	--------------

## Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

4 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

5	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
6	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+ Picardie

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

7	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
---	--	---	---

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

8	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
---	---	--	---

## Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

9	M. Eric LAGARDERE – CTS de l'Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER - CTS Aisne	Siège vacant
---	------------------------------------	------------------------------------	--------------

6 membres

**Collège 4 : Partenaires sociaux****a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives**

10	Philippe CREPEL – CGT	Virginie DEVILLERS – CGT	Alain ARNEFAUX – CGT
11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY -CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
12	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

13	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	-------------------------------	---------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

14	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

15	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

2 membres

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

16	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

17	Dr Claude GADY-CHERRIER – DCGDR	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	---------------------------------	----------------------------------	--

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

18	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

19	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

23 membres

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

20	Pr. François-René PRUVOT - président de CME (CHRU Lille) - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME (CH Sambre-Avesnois) - FHF
21	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
22	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
23	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de-France - CH de Saint-Omer – FHF - FHF	Pierre BERTRAND - CH Arras-FHF	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
24	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CH Amiens- FHF	Etienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon-FHF

10

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

25	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
26	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast - FHP	Frédéric LEFEBVRE - Président de CME Clinique du Campus 80 - FHP	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT FEHAP
28	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT, - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

29	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

30	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

31	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

32	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

33	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

34	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

35	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

36	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

37	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
38	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
39	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
40	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

41	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH
----	---	---	------------------------

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

42	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Teddy RICHEBE - AIMGL	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------------	-----------------------	---------------------

**Membres de la CSMS**

2 membres

43	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
44	Guillaume ALEXANDRE -NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF

**Invité permanent :**

Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-032 du 09/10/2020**

**Président**  
**VP CSMS**

Bruno DELAVAL  
Fabienne HEULIN-ROBERT

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

5 membres

**a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France**

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>
---	---	----------------	---------------------

**b) Au titre des présidents des conseils départementaux**

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

**c) Au titre des représentants des groupements de communes**

4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**d) Au titre des représentants des communes**

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

6	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de- France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
7	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

8	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
9	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
----	--	---	--

11	Jean-Marie PETIT - APF France Handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT -Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	---	---

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	---------------------	--	--------------------------------

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

4 membres

13	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
----	---------------------	-------------------------	------------------------

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

14	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------	---------------------	---------------------

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

17	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

#### d) Au titre du représentant de la mutualité française

18	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

### Collège 7 : Offreurs des services de santé

10 membres

#### e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

19	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF france handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
20	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de-France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
21	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
22	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

#### f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

23	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
24	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
25	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
26	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE - FHF

#### g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

27	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

28	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	--	---	---

**Membres de la CSOS**

2 membres

**Au titre des présidents des conseils départementaux**

29	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de- Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
----	---	---------------	---------------

**Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

30	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	Joël MERCIER, Réseau CECILIA
----	-------------------------------	------------------------	------------------------------

**Invité permanent :**

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2020-032 du 09/10/2020**

**Présidente** Christine TREPTE  
**VP CSDU** Patrick BAILLEAU (nouveau)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

1 membre

1 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

6 membres (2 pour le a/ 2 pour le b/ 2 pour le c)

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

2	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
3	Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil National des associations familiales laïques (CNAFAL)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

4	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
5	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

6	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
7	Christine TREPTE - APF France-handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre (à modifier chaque année)

8	M. Pierre MICHELINO – CTS Oise	Mme Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
---	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

1 membre

**a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives**

9	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-----------------------	---------------------	---------------------



**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales** 1 membre

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales**

10	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé** 1 membre

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale**

11	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT - FNARS Nord Pas de Calais	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
----	--	---	---

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

1 membre

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

12	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN – ANECAMSP
----	---	---	---------------------------------

**Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

17 membres

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

Les six présidents des commissions territoriales des usagers au sein des Conseils territoriaux de santé :

6 membres

1	Mme Marie-Christine PHILBERT	02
2	<i>Siège vacant</i>	59 Hainaut
3	Lahanissah ABED-MADI	59 Métropole-Flandres
4	Corine VERTADIER	60
5	M. Georges BOUCHART	62
6	M. Gérard DESSEAUX	80

Le reste des membres du collège 2 non désignés membres CSDU : 10 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Nord-Pas-de-Calais	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Oise	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
2	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
3	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
4	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF 60	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares AMR
5	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
6	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
7	Dominique SANCHEZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Aid'Aisne	Yves BONNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – CFE-CGC	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
8	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Eric VAN STEENKISTE-DELESPERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

9	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
10	Jean-Marie PETIT - APF France handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales d'employeurs représentatives :  
1 membre

1	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-------------------------	---------------------	---------------------

**Membres à voix consultatives** invités permanents de toutes les commissions et de l'assemblée plénière

12 membres

1	Le préfet de région Hauts de France, ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-007

**ARRETE N° 2020-033 SDSDU PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES  
ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS  
IATROGENES ET DES INFECTIONS  
NOSOCOMIALES (CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE N° 2020-033 SDSDU PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) NORD-PAS-DE-CALAIS**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2017 de la garde des sceaux, ministre de la justice portant renouvellement dans des fonctions de président des commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) (Monsieur Serge Federbusch-président des CCI des Hauts-de-France) à compter du 15 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS du 23 janvier 2018 portant renouvellement des membres de la CCI Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS du 25 janvier 2018 portant rectification de la composition nominative des membres de la CCI Nord-Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2018-013 du 8 juin 2018, n° 2018-028 du 15 octobre 2018, n° 2018-035 du 17 décembre 2018, n° 2019-022 du 5 avril 2019 et n° 2020-015 du 22 juin 2020 portant modification de la composition nominative des membres de la CCI Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France,

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R 1142-5 du code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1** – l'article 2 de l'arrêté de la directrice générale de l'ARS du 23 janvier 2018 modifié susvisé est modifié comme suit :

### **III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

1) Un représentant responsable d'établissement public de santé

Nora BOUGHRIET, suppléante 2 de Catherine THOMAS, sur proposition de la Fédération Hospitalière de France.

### **VI. Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :**

Dr Jean-Philippe PLATEL – Médecin, suppléant 2 de Me Emeline LACHAL.

**Article 2** – La composition consolidée de la CCI Nord – Pas-de-Calais est annexée au présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 octobre 2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

## ANNEXE: COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA CCI NORD-PAS-DE-CALAIS

Qualité des membres		Titulaires	Suppléants
Trois représentants des usagers		Patrick DEROME- Familles rurales	Suppléant 1 : Gérard PEZE- Ligue contre le Cancer  Suppléant 2 : en attente de désignation
		Roselyne LALOU-MERIAU - UFC Que choisir	Suppléant 1 : Marie-José MARTEAU- Union régionale consommation logement et cadre de vie (CLCV)  Suppléant 2 : Guy PATIN - Fédération Française des Curistes Médicalisés (FFCM)
		Myriam CATTOIRE-MOLDERS – Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatismes crâniens cérébrolésés	Suppléant 1 : Livrance LAURENT - Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatismes crâniens cérébrolésés  Suppléant 2 : Frédéric SANCHE - Association R'EVEIL AFIC 59/62 Traumatismes crâniens cérébrolésés
Deux représentants des professionnels de santé	Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral	Dr Olivier RENOUARD	Suppléant 1 : en attente de désignation  Suppléant 2 : en attente de désignation
	Un praticien hospitalier	Dr Frédéric SECOUSSE - Centre Hospitalier de Roubaix	Suppléant 1 : Dr Frédéric LUCAS – Centre Hospitalier de Cambrai  Suppléant 2 : en attente de désignation
Trois responsables des institutions et établissements publics et privés de santé	Un responsable d'établissement public de santé	Catherine THOMAS - Fédération Hospitalière de France (FHF)	Suppléante 1 : Séverine LABOUE – Fédération Hospitalière de France (FHF)  Suppléant 2 : Nora BOUGHRIET – Fédération Hospitalière de France (FHF) (nouveau)
	Deux responsables d'établissements de santé privés	Dr François LIBER - Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)	Suppléante 1 : Dr Daniel DARRAS - (FHP)  Suppléant 2 : en attente de désignation
		Claire ANGENAULT - Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)	Suppléant 1 : en attente de désignation  Suppléant 2 : en attente de désignation
Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales		Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant	Suppléant : en attente de désignation



Un représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2	Magali de RIEUX – La Médicale de France	Suppléant 1 : Julie GEDEON (SHAM) Suppléant 2 : Anne NOCLERCQ (PANACEA)
Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels	Me Emeline LACHAL - Avocat	Suppléant 1 : Me Arnaud NINIVE – Avocat Suppléant 2 : Dr Jean-Philippe PLATEL – Médecin (nouveau)
	Pr. Pierre-André LECOCQ – Université Lille	Suppléante 1 : Me Rolande DEBONNE Suppléante 2 : Dr Nadine BELLO – Médecin

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-09-032

Décision tarifaire modificative  
portant fixation du forfait soins pour 2020  
de l'accueil de jour YOKOSO à HAULCHIN

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT SOINS POUR 2020**

**DE L'ACCUEIL DE JOUR YOKOSO à Haulchin**

**FINESS : 590049078**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 1er juin 2015 de la structure AJ YOKOSO, sis 23 rue Madeleine Caulier à Haulchin et gérée par l'entité dénommée Comité deS AGES du Pays Trithois ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 23 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée AJ YOKOSO (590 049 078) pour 2020 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 30 juin 2020 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 09 SEPT 2020

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée AJ YOKOSO - 590 049 078.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, le forfait soins est modifié et fixé à **175 337,81 €** au titre de 2020 dont 22 779,85 € de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 9 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 13 779,85 € au titre de la compensation des pertes de recettes au titre de la prime exceptionnelle déjà versée.

Le forfait soins hors versement cité précédemment s'établit à 152 557,96 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 12 713,16 €.

Le prix de journée est fixé à 42,37 €.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Le forfait soins s'établit à 137 222,84 €.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 11 435,24 €.

Le prix de journée est fixé à 38,12 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Comité deS AGES du Pays Trithois (FINESS : 590 797 569) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le

09 SEPT 2020

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable du pôle de proximité territorial Nord,  
Dorothee GRAMMONT



2/2